

RAPPORT NARRATIF FINAL

1. Description

- 1.1. Nom du bénéficiaire du contrat de subvention:**
Coopération Technique Belge (BTC-CTB) sa
- 1.2. Nom et fonction de la personne de contact:**
Dirk DEPREZ
Représentant Résident de la CTB en RDC
Croisement Av. Colonel Ebeya et Hôpital H1/1
Immeuble CAP IMMO
Kinshasa/Gombe
- 1.3. Nom des partenaires de l'Action:**
Ministère de l'Intérieur, Décentralisation et Aménagement du Territoire
Ministère du Plan
- 1.4. Intitulé de l'Action:**
Renforcement des capacités des entités territoriales de base dans les territoires de Walungu et Mwenga
- 1.5. Numéro du contrat:**
N.9Acp/ZR/017 – 9ACP/RCE/016-23
- 1.6. Date de début et date de fin de l'Action:**
12/11/2008 – 30/09/2011
- 1.7. Pays ou région(s) cible(s):**
République Démocratique du Congo
Province du Sud-Kivu
- 1.8. Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles :**
- Bénéficiaires finaux : Populations des chefferies et des cités de Mwenga et Walungu, +/- 784.063 habitants.
Groupes cibles : autorités politiques élues et services concernés de l'administration provinciale, autorités politiques et administratives de l'administration locale, ONG, opérateurs économiques, professionnels organisés, etc. ;

2. Evaluation de la mise en œuvre des activités de l'Action

2.1. Résumé de l'Action

L'Action a su développer une stratégie qui fait face au mieux aux principaux problèmes du système administratif congolais en assurant une approche au niveau le plus périphérique, donc au plus près des besoins des entités territoriales administrées jusqu'alors de façon traditionnelle ou selon les règles coutumières ancestrales. L'objectif spécifique (OS) et l'objectif global (OG) appuient la politique nationale en matière de décentralisation.

L'Action a mis l'accent sur une gestion tournée vers le développement socio-économique et la résolution des conflits durant une période de sortie progressive de crise (conflits armés à répétition) vers une situation de paix.

L'Action a porté couvert efficacement deux aspects d'un appui institutionnel : soft et hard.

Les attentes des groupes cibles ont été validées, à tous les niveaux décentralisés, provincial et local à travers une consultation à la base. Les chefferies, administrations locales et société civile ont été organisées en comités locaux de développement afin de construire un cadre de dialogue, d'identification des besoins, de leur priorisation et ordonnancement, et enfin de la mise en œuvre des réponses formulées.

Au bout de l'Action, le premier acquis est l'apprentissage communautaire de la gestion participative. Désormais, le mwami (Chef coutumier), qui jadis régnait en maître absolu au sein de la communauté, accepte le débat et la concertation dans la prise des décisions communautaires. Les réunions participatives des membres des Comités locaux de développement (CLD) pour élaborer le plan de développement local et déterminer les priorités à financer, constituent un indicateur objectif non négligeable pour démontrer la mutation profonde qui a été opérée dans les différentes chefferies.

Le second aspect réalisé comprend la réhabilitation ou la construction de divers bâtiments administratifs ainsi que la fourniture en mobilier et autres équipements de bureaux.

La principale difficulté dans la mise en œuvre, outre les conditions sécuritaires précaires, a été le changement fréquent des gouvernements provinciaux au niveau du Sud-Kivu. Juste pour la législature en cours, la province a connu trois gouvernements successifs avec un délai d'exercice d'au moins quinze mois. Ces perpétuels recommencements n'ont pas facilité la tâche au projet, puisqu'ils entraînaient des nouveaux réajustements administratifs et techniques.

2.2. Activités et résultats

Les activités ci-dessous décrites se rapportent indistinctement aux deux territoires de Walungu et Mwenga.

Activité 1 : Des commissions de développement représentatives de la société civile et de la diversité socioprofessionnelle sont créées dans chaque chefferie.

L'activité consistait à établir une Commission de Développement pour chaque chefferie des deux territoires qui deviendront des entités territoriales décentralisée lors des élections de 2008. Ces commissions de développement sont prévues dans la loi de décentralisation, non établie durant toute la période d'exécution du Projet. A ce titre, l'exercice de création des commissions de

ANNEXE VI

développement associée au renforcement des entités, anticipe le processus de décentralisation. La commission de développement comprend les responsables administratifs, les principaux acteurs non étatiques de l'entité. Des procédures de désignation des représentants de la population au sein de ces commissions sont mises au point permettant de s'assurer de la bonne représentativité de ces commissions (présence des notables, des groupes d'intérêts dont les femmes, des opérateurs économiques, des ONG).

A l'issue d'un état des lieux dans les sept chefferies, nous avons pu constater l'existence de plusieurs Comités de développement dans les différents groupements. Des partenaires tels que l'IRC, PNUD, DSRP..., avaient d'ores et déjà mis en place des CLD dans plusieurs groupements des chefferies. Il revenait dès lors au Projet PAIDECO WAGA de mettre en place des **Conseils de Développement au niveau des Chefferies (CDC)**. Ceux-ci émanaient des différents groupements par délégation de leur représentants.

Résultats atteints : **Sept (7) Conseils de Développement** sur les deux territoires, se rapportant sept chefferies ci-après : **Ngweshe, Kaziba, Basile, Lwindi, Luhwinja, Burhinyi, Wamuzimu.**

Activité 2 : La bonne gouvernance des chefferies est établie.

Le préalable à cette activité était la création des comités au sein des chefferies (CDC) dans toutes les chefferies que comptent les deux territoires ainsi que la Cellule Technique d'Appui aux Gouvernements locaux et à la mise en œuvre des Plans de Développement Locaux.

Ces CDC ont servi de base pour un diagnostic initial sur les besoins en formations permettant de dégager un plan de formation et des modules d'enseignement afin que chaque administration de territoire et chefferie dispose de la possibilité de participer aux formations organisées et programmées dans le plan de formation et y participe effectivement.

Ces activités de formations ont servi à renforcer les capacités de l'ensemble des grands acteurs de chaque territoire et des chefferies (les personnels des administrations de territoire, des administrations de chefferie, des élus (à venir au niveau des chefferies), des responsables associatifs, des opérateurs économiques et finalement des impliqués dans les CDC).

Résultats atteints : les modules suivants ont été dispensés au cours d'atelier interactif aux personnes identifiées et déléguées par la Communauté. Il s'agit de : (i) Gestion pacifique des conflits ; (ii) Genre et Protection de l'enfant ; (iii) Bonne gouvernance et Décentralisation ; (iv) MST et VIH/SIDA et (v) Développement durable et Environnement.

Activité 3 : Les Etudes sectorielles menées et plans de développement des chefferies établis

En vue de produire les plans de développement local, des études préparatoires à travers un processus de planification participative ont été conduites sur les aspects suivants : (i) l'organisation sociale et les capacités de gestion ; (ii) les infrastructures administratives, sociales et productives ; (iii) les services publics ; (iv) les systèmes de production et flux financiers ; (v) les conflits environnementaux.

Sur la base de ces études sectorielles, utilisées comme support pour la caractérisation des territoires et chefferies, les CDC élaborent leurs plans de développement et plans annuels d'actions. Pour ce faire, les CDC sont réunis pour élaborer ces plans de développement qui ont des horizons long et moyen termes. Ces plans de développement débouchent à une série de programmes et projets qui seront graduellement mis en œuvre, compte tenu des ressources disponibles.

ANNEXE VI

Par la suite, un comité de rédaction, coordonné par l'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR), a été mis en place pour l'actualisation du Plan de Développement Local du territoire de Walungu réalisé en 2004 par le PNUD/COMREC. Dans cette perspective, le Projet a financé et produit la monographie des deux chefferies (Ngweshe et Kaziba) constituant du territoire de Walungu. Tandis que pour le territoire de Mwenga, par suite des réserves émises par les bénéficiaires sur les travaux récemment élaborés par le PNUD (2008), le Projet a simplement procédé à une revisitation des Plans de Développement Local.

Résultats atteints : Toutes les chefferies du territoire de Mwenga et Walungu ont été dotées des Plans de Développement Local à jour.

Activité 4 : Les Bâtiments administratifs et communautaires réhabilités ou construits

Les bâtiments trouvés au démarrage du projet étaient tous en mauvais état essentiellement pour les secteurs administratifs. Il existait très peu de lieux de travail pour l'administration locale, les associations ainsi que les communautés.

L'objectif visé à ce propos était que chacune des deux administrations de territoire et des huit chefferies dispose de bâtiments administratifs réhabilités et offrant aux agents un cadre de travail stimulant pour les prestataires et agréables pour les bénéficiaires de leurs services.

Résultats atteints :

- Sept bâtiments administratifs des chefferies ont été réhabilités dont deux (2) dans la chefferie de Walungu et cinq (5) dans la chefferie de Mwenga
- Deux bâtiments administratifs de territoire ont été réhabilités, savoir, le bâtiment administratif du territoire de Walungu et celui de Mwenga.

Concernant les infrastructures communautaires, écoles et salles polyvalentes ont été construites comme ci-après présenté :

- Une (1) école à Basile dans le territoire Mwenga, L'Institut Bulinzi
- Quatre (4) écoles dans le Territoire de Walungu dont : deux (2) écoles dans la chefferie de Kaziba (Institut Inaka et L'école maternelle « Les Petits Princes ») et deux (2) autres écoles dans la chefferie de Ngweshe (Institut Lurhala et Institut Muhungu de Kaniola).
- Sept (7) salles polyvalentes ont été construites dans les sept chefferies des deux territoires. Ces salles serviront également de salles d'assemblées pour les élus locaux.

L'équipement des salles polyvalentes, bureau administratifs et écoles en chaises, mobiliers de bureau et bancs.

Des réhabilitations d'écoles ont été eu lieu dans les chefferies en regard de leurs noms : Bugoma à Lwindi, Mulama à Luhwinja, Lubaba à Kaziba et Katwenge à Burhinyi.

Activité 5 : Appui projet à l'équipe des ministères concernés du gouvernement provincial pour appuyer la bonne gouvernance et l'élaboration des plans de développement par chefferies.

Le Projet PAIDECO WAGA a appuyé la province dans la mise en place de la cellule Technique d'Appui aux Gouvernements Locaux et à la mise en œuvre des Plans de Développement Locaux. Un arrêté du Gouverneur de Province créant cette structure a été signé malheureusement, les multiples changements intervenus à la tête de la province n'ont pas permis qu'un personnel de l'administration provinciale soit nommé et affecté à cette commission.

ANNEXE VI

Les délégués des ministères ont participé directement à l'ensemble des activités du projet dans les deux territoires, matrice expérimentale de la décentralisation. L'équipe formée était chargée particulièrement d'organiser avec le projet des activités de communication sur les résultats de l'expérience. Cette activité essentielle du déroulement des activités s'est réalisée au travers des organes locaux d'information (radios et télévisions locales) et également par le biais des réunions d'échange et d'information.

Résultats atteints :

Les membres des CDC ainsi que les administrateurs de territoire ont été les partenaires du Projet.

Activité 6: Cofinancements de projets priorités dans les plans de développement des chefferies.

Voir commentaires au point 2.3.

2.3. Activités qui n'ont pas eu lieu

L'intervention dans son ensemble était envisagée dans la perspective d'une décentralisation effective ou concomitante. Cependant, l'option décentralisation étant en retard, il est nécessaire d'envisager cet appui autrement, notamment l'appui à la gouvernance qui a été orienté sur la concertation avec les acteurs des administrations locales, les membres des CDC, ceux des ONGD locales intervenant à l'échelle des chefferies et des territoires lors des exercices de planification et consécutivement, le choix des réalisations.

La gouvernance relevant, en effet, de la participation des citoyens aux élections, à leur présence éventuelle aux réunions publiques des organes délibérants, à la participation des conseillers à ces sessions, à la tenue des documents budgétaires et comptables selon les formes et les délais convenus ou à prévoir dans la réglementation, au contrôle de l'Etat et des provinces sur les actes des entités décentralisées,... éléments qui mériteront des activités complémentaires pour rendre la gouvernance effective et rassurer les citoyens sur la bonne utilisation de leurs taxes et des leurs redevances par leurs organes délibérants et exécutifs.

Pour ce qui concerne l'Activité 6 (Cofinancements de projets priorités dans les plans de développement des chefferies), un des atouts du projet a été de construire une capacité interne sur la formulation d'une vision stratégique à travers les Plans de Développement Local. Mais le cofinancement des priorités retenues dans les PDL a rencontré deux obstacles, à savoir la faible présence des Partenaires au développement dans la zone ainsi que l'inexistence d'un budget local au niveau de la chefferie.

En pratique, seuls les fonds du Projet ont financé la réalisation des priorités identifiées avec une contribution locale réduite à la participation humaine aux travaux manuels des chantiers tels que le transport des briques, l'approvisionnement des chantiers en eau et en sable, lesquels travaux sont du reste rémunérés par l'Entrepreneur.

Il revient également de mentionner que les conditions de sécurité dans le secteur d'Itombwe (territoire de Mwenga) étaient si délétères que les autorités provinciales, sur décret ont suspendu les interventions dans le secteur concerné. Le Projet a donc fait le choix de renoncer à une intervention sur cette zone. Ce budget a été réaffecté dans les infrastructures, ce qui a renforcé par effet de concentration la visibilité de l'Action.

ANNEXE VI

Il y a également l'impraticabilité du pont sur la rivière Elila qui a eu pour effet de retarder significativement la réalisation des chantiers au-delà de celle-ci. C'est au mois de Juin 2011 que le pont a été de nouveau jeté. Cette action a pu relancer les deux chantiers en attente, le bâtiment administratif de la chefferie des Wamuzimu ainsi que la salle polyvalente¹.

2.4. Evaluation des résultats de l'Action

Passer de la gestion coutumière à une logique participative au profit du développement communautaire exige du temps, d'autant plus que les deux territoires visés par l'intervention ont souffert d'une fragilisation de ces structures locales depuis de longues années dominées par des guerres à répétition. Une stratégie d'intervention telle que celle déployée par l'Action participe à la reconstruction d'un Etat à partir de la base. Elle mériterait, sur la base de l'expérience pilote entamée, une poursuite pour aller au bout de la logique entreprise, et s'étendre à d'autres territoires de la province, pourquoi pas à ceux de tout le pays et la décentralisation n'en sera que mieux assumée et vaudra ainsi son bon pesant d'or.

Le principal acquis sur le plan juridique et institutionnel est l'apprentissage des pratiques de concertation entre les élus, les agents de l'état et les populations civiles. La nouvelle Constitution a prévu que pour toute ETD, un Comité de local soit créé. De ce point de vue, l'Action a anticipé la pratique de cette disposition constitutionnelle et place ainsi le district en avance sur d'autres à travers le pays. Les Conseils des chefferies (CDC) doivent développer des moyens d'influence souples et efficaces pour avoir un impact quant aux décisions à prendre au niveau de l'ETD,.

Un acquis non moins important est l'existence d'un Plan de Développement Local (PDL) qui dote la chefferie d'une vision de développement stratégique en rupture avec la logique des interventions d'urgences. De plus, ce document donne un schéma d'intervention aux bailleurs ou partenaires dans ce sens qu'il définit les priorités de la chefferie et évite les interventions éparpillées et qui ne cadrent pas toujours avec les attentes des bénéficiaires.

Dans le contexte actuel de la RDC, le fonctionnement des Comités locaux, et plus spécifiquement le financement des PDL est difficilement concevable sans une contribution financière extérieure. Idéalement, dans l'avenir, les ressources des Comités locaux proviendraient principalement des "prélèvements fiscaux" de la communauté, souvent honorés en nature, et auxquels suppléent des financements extérieurs.

L'évaluation des résultats peut être également parcourue à différents niveaux :

- ***Pour ce qui concerne les Autorités provinciales et nationales***, elles ont lors d'un atelier de capitalisation des interventions PAIDECO² organisé à Kinshasa en février 2011, ont jugé unanimement pertinents le programme estimant que l'approche participative et holistique répondait le mieux aux besoins d'un Etat en reconstruction. Elles ont particulièrement mentionné l'apport au processus de décentralisation par l'auto-organisation des populations dans le cadre des CDC qu'elles s'engagent à soutenir car ces Conseils s'érigent en

¹ La salle polyvalente n'aura pas été achevée. L'entrepreneur a été menacé par les habitants de la chefferie exigeant un paiement de la part de l'entrepreneur pour le transport manuel qu'ils avaient effectué pour certains matériels.
Le projet n'a pas perdu de l'argent dans le contrat : un seul paiement a été effectué à concurrence des travaux réellement faits. Il n'y a pas eu d'acompte ou d'avance.
Le bâtiment est malgré tout utilisé même s'il reste des travaux de finition à faire.

² Le Programme d'Appui aux Initiatives de Développement Communautaire (PAIDECO) regroupait six (6) autres projets financés par la coopération bilatérale belge ayant la même logique d'intervention.

ANNEXE VI

contreponds à l'autorité du chef coutumier et, globalement, enclenchent le prolongement de la gestion démocratique d'un Etat.

- ***Pour ce qui est de l'Administration publique locale***, elle a été le bénéficiaire « majeur », en raison de son implication directe et totale à chaque étape de l'exécution des activités du projet. En plus, elle a bénéficié des activités réalisées dans le cadre de l'exécution du plan de renforcement des capacités. L'organisation de la formation à l'intention des agents a été une action fortement valorisante.

Certains agents, bénéficiaires de la formation, n'ont pas hésité à tenir certains propos du genre : « *pourquoi ces formations n'arrivent qu'à la fin de notre carrière ? Nous n'aurons pas le temps de les appliquer* » ; « *ce sont les premières formations de perfectionnement auquel j'assiste depuis que j'ai été engagé à l'Administration publique depuis plus de 30 ans* ».

Ces agents ont néanmoins regretté le fait que leurs chefs hiérarchiques (provinciaux) n'aient pas été intéressés à ces mêmes formations estimant que des incompréhensions avec eux lors de la mise en pratique des enseignements reçus.

- ***Pour ce qui est des différents prestataires des services***, ils auront été édifiés de travailler dans un contexte de régi des règles claires même si elles sont apparues comme inflexibles ou inappropriées au regard des conditions d'exécution indépendantes de leur bonne foi, notamment pour la sécurité, l'accessibilité et la disponibilité des matériaux. Les paiements de créances dus se sont effectués dans des délais raisonnables et sans contraintes ni marchandages.
- ***Pour ce qui est de la population utilisatrice des acquis du projet***, les infrastructures scolaires construites ou réhabilitées constituent en premier un apport à l'endroit de l'espérance des jeunes générations brisées par les méfaits des guerres. L'attention y accordée améliorera sans doute le taux de fréquentation. Les salles polyvalentes sont aussi un dispositif d'expression de la citoyenneté retrouvée.

2.5. Apport de l'Action pour les Bénéficiaires finaux et le groupe cible ainsi que pour la situation dans le pays.

Les bénéficiaires finaux dans leur ensemble ont fortement apprécié l'Action ; ceci est notamment traduit par leur souhait de voir les activités se poursuivre localement pour combler encore d'autres besoins et s'étendre également pour ouvrir aussi les autres populations au mode de gestion participatif, transparent, décentralisé à la base.

De manière générale, la prestation a touché un problème majeur du système administratif local dans la mesure où, celui-ci était dépourvu pendant bien longtemps d'infrastructures viables, notamment par le fait de la longue transition politique et des guerres ou conflits armés. Les rares bâtiments administratifs étaient partout en mauvais état et les services techniques qu'ils abritaient entièrement dépourvus d'équipements et mobilier de travail.

Les associations non-étatiques dans ces milieux ne disposaient pas non plus de cadres de travail ou de concertation. Dans ce contexte, réhabiliter ces infrastructures et en construire des nouvelles au profit des bénéficiaires, leur offrant ainsi des cadres de discussion et d'échanges pour traiter des questions relatives à la vie de la communauté ne peut que constituer un motif de satisfaction. Non seulement cela, cette activité couplée avec celle de formation en ouvrant les intelligences à des thématiques jusqu'alors ignorées. Ceci vaut d'autant que l'on sait ces entités étaient

ANNEXE VI

soumises à la loi de la coutume qui emprisonne les populations dans une pensée unique, celle du chef coutumier

Aussi, organiser dans les différentes chefferies des conseils de développement (CDC) et les doter des équipements de travail constitue une transformation politico-administrative de la vie communautaire. Ces Comités ont été perçus comme des espaces de libération et participation à la vie de la communauté. Cette évolution ne contrarie toutefois pas l'autorité coutumière qui voit à travers l'appui une opportunité de progrès pour ses populations.

ANNEXE VI

2.6. Biens et Equipements acquis pendant l'Action³.

• Jeep Land cruiser (station Wagon)	• TOYOTA HILUX IMV DCD/H4DCD	• Chaise tournante	• MOTO YAMAHA DT 125
• LAPTOP HP	• MOTO YAMAHA DT 125	• Tablette bureau	• DESKTOP DELL OPTIPLEX 360 - 5PHRY1S
• CNU9126QJN	• DESKTOP DELL OPTIPLEX 360 - 9MHRYS	• Chaise tournante	• DESKTOP HP Compaq CZC9076H71
• Onduleur EPRO 1500VA	• LAPTOP HP	• Tablette bureau	• LAPTOP HP
• Onduleur APC 650VA	• CNU9126R92	• Chaise tournante	• CNU9251JG5
• LNB HUGHES P/N:1500287-001;	• CNU9126QGT	• Tablette bureau	• Imprimante-Scanneur HP-Deskjet F2235
• Table bureau	• Imprimante-Scanneur HP-Deskjet F2280	• Chaise tournante	• HP LASERJET P1006
• Étagère/ porte document	• Imprimante-Scanneur HP-Deskjet F2280	• Téléphone Portable THURAYA	• Onduleur EPRO 1500VA
• Table bureau	• HP LASERJET P1006	• SCANNER-CANON LIDE 25	• MODEM HUGUES - HX50 P/N:1500473;
• Étagère/ porte document	• Onduleur EPRO 1500VA	• Stabilisateur ANDELI 2000 VA	• SWITCH avec 8 ports D-LINK DES-10080
• Table bureau	• Onduleur EPRO 1500VA	• Tablette bureau	• Frigo-ZEC
• Étagère/ porte document	• RETRO PROJECTEUR ACER P1165	• Stabilisateur ANDELI 2000 VA	• Numérique CANON Power hot A470 de 7,1 méga pixels
• Table bureau	• LAPTOP Compaq	• Stabilisateur ANDELI 3000 VA	• GPS EXTREX H GARMIN
• Étagère/ porte document	• Disque Dur externe IMATION APPOLO de 250 GB	• Tablette bureau	• Relieuse Uni Mate
• Téléphone Portable THURAYA	• arabolique BORESIGHT REFERENCE RIB -	• Chaise tournante	• Stabilisateur ANDELI 2000 VA
• ROUTER WILESS D-LINK	• Appareil photo numérique SONY CYBER-SHOT de 7,2 méga pixels	• Tablette bureau	• Stabilisateur ANDELI 2000 VA
• Frigo-MEGA JAPAN/Filtre à eau	• Coffre-fort PANSY	• Chaise tournante	• Stabilisateur ANDELI 2000 VA
• Stabilisateur ANDELI 3000 VA	• Chevalet DATA SYSTEM	• Étagère/ porte document	• Stabilisateur ANDELI 2000 VA
• Étagère/ porte document	• Table bureau	•	•
	•	•	•
	• Table bureau	•	•

³ Des PV de cessions aux Partenaires ont été transmis antérieurement

ANNEXE VI

2.7. Contrats (travaux, fournitures, services)

La législation belge des marchés publics a été appliquée.

Pour les marchés supérieurs à 10.000 euros, les seules procédures appliquées sont la Procédure Négociée Sans Publicité (PNSP). Les deux véhicules acquis dans l'Action ont été achetés pour l'ensemble du programme PAIDECO conformément au contrat – cadre de la CTB avec les fournisseurs.

Le tableau ci-dessous reprend les marchés concernés :

Numéro d'ordre	Intitulé du CSC	Type de marché	Attributaire	Date de passation	Montant final du marché (€)
RDC040	Réhabilitation de l'Institut Bulinzi de Basile	Travaux	CLS	04/04/2010	16 627,23 €
RDC111	Réhabilitation du Bâtiment administratif du Territoire de Mw engu	Travaux	CLS	26/04/2010	16 998,54 €
RDC053	Réhabilitation de l'EP Petits Princes de Kaziba	Travaux	EATP	26/04/2010	20 083,96 €
RDC110	Réhabilitation de l'Institut INAKA de Kaziba	Travaux	GENECO	26/04/2010	8 094,39 €
RDC107	Réhabilitation de l'EP Muhungu de Kaniola à Walungu	Travaux	JETRA	26/04/2010	21 749,00 €
RDC104	Réhabilitation de l'EP Lurhala de Walungu	Travaux	MICODEV	26/04/2010	21 749,00 €
RDC151	Réhabilitation d'un bloc du Bâtiment administratif du Territoire de Walungu	Travaux	JETRA	26/08/2010	21 088,59 €
RDC773	Travaux de construction d'une salle polyvalente de Ngw eshe	Travaux	GENECO	10/06/2010	40 791,26 €
RDC774	Travaux de construction d'une salle polyvalente de Basile	Travaux		02/07/2010	44 536,36 €
RDC775	Travaux de construction d'une salle polyvalente de KAZIBA	Travaux		02/07/2010	42 782,25 €
RDC852	Construction d'une salle polyvalente de la chefferie de Luhwinja	Travaux	CLS	02/07/2010	41 185,75 €
RDC853	Construction d'une salle polyvalente de Lwindi	Travaux	MICODEV	28/07/2010	43.578,50
RDC855	Construction d'une salle polyvalente de Burhinyi	Travaux	GENECO	02/07/2010	42 801,57 €
RDC995	Marché de travaux de construction de la salle polyvalente de la chefferie de Wamuzimu	Travaux	MICODEV	14/12/2010	59 291,75 €
RDC112	Fourniture de 500 bancs scolaires en bois massif pour les élèves de 6 à 22 ans de l'EP Lurhala, EP Muhungu, EP petits Princes, de l'Institut Namurhera et de l'Institut Bulinzi et fourniture des mobiliers de bureau pour les bâtiments administratifs de sept chefferies, des bâtiments administratifs de territoires et de sept salles polyvalentes de chefferies de territoires de Walungu et Mw engu	Fourniture	CAPA	24/06/2011	57 427,00 €

2.8. Indiquez si l'Action va se poursuivre après la fin de l'aide de l'Union européenne. Y a-t-il un suivi des activités envisagé? Qu'est-ce qui va assurer la durabilité de l'Action?

Tous les avis convergent, Partenaires, Bénéficiaires finaux et Agence d'exécution, une poursuite de l'Action est plus pertinente.

Quand bien même, la Belgique, dans ses engagements avec la RDC à travers le programme Indicatif de Coopération PIC 2010-2013, se détacherait du secteur de la Gouvernance, la CTB possède un réservoir de compétences pour poursuivre une telle Action.

Aucun mécanisme de suivi post-clôture n'a été mis en place. Toutefois, une mission a été effectuée huit (8) mois après la clôture du Projet et elle a constaté le bon niveau d'appropriation des instances partenaires ainsi que de bénéficiaires. En particulier, la Mission a noté avec beaucoup de satisfaction la gestion en « bon père de famille » des biens et équipements cédés.

2.9. Expliquez comment l'Action a rencontré les questions transversales.

La majorité des thèmes dans les formations retenues dans le Plan de formation faisait écho aux questions suivantes : la promotion des droits de l'homme, de la démocratie, de la bonne gouvernance, de la préservation de l'environnement à long terme, la lutte contre le VIH/sida.

La promotion de l'équité du genre a fait l'objet d'une attention particulière en s'assurant que les femmes étaient représentées à au moins 30% dans les Comités Locaux de Développement tel a été le cas. Mais pour les ateliers, il n'a pas été possible d'atteindre ce taux de participation vu les réalités de sous-représentation dans l'Administration territoriale.

La Bonne Gouvernance est une notion qui au-delà des enseignements théoriques doit être communiqués davantage par la participation à un système entièrement transparent ; l'Action a dans toute son approche démontré le caractère participatif et le devoir de rendre compte. Aucune activité n'a été menée sans l'assentiment des partenaires et chacune a fait l'objet d'une restitution. C'est au-delà de tout, une école de la Démocratie à laquelle les populations aspirent.

2.10. Comment et par qui les activités ont-elles été suivies/évaluées? Veuillez résumer les résultats du feedback reçu, en ce compris des Bénéficiaires.

- Une Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL) chargée de la supervision du Projet a été constituée et mise en place. Elle comprenait : (i) le délégué du Ministre provincial du Plan, (ii) le délégué du Ministre provincial de l'Intérieur, (iii) le délégué du Ministère de la Coopération internationale et Régionale, (iv) le délégué du Ministère de la Décentralisation et Aménagement du Territoire et (vi) le Représentant Résident de la CTB.
La SMCL s'est réunie tous les six mois pour évaluer et orienter les activités du Projet.
Le Ministre provincial de l'Intérieur, président de la SMCL a pris soin de désigner un Point Focal de son cabinet, lequel était chargé d'assurer au quotidien, le relais de toutes les difficultés rencontrées sur terrain en vue d'aboutir à des décisions concertées entre le projet et l'Autorité de la territoriale.
- Une Mission de suivi de la Délégation de l'UE conduite par Mr Raphaël GIROD a eu lieu du 8 au 19 mars 2010.
Les conclusions majeures sont synthétisées comme ci-dessous :

ANNEXE VI

Pertinence	Excellent	L'OG (<i>Améliorer le développement et la bonne gouvernance au bénéfice de la population</i>) et l'OS (<i>Les Entités territoriales décentralisées gèrent efficacement les conflits entre communautés ou entre personnes et mettent en œuvre dans la transparence un plan de développement établi de manière participative</i>) sont clairs et répondent à des besoins spécifiques et prioritaires en matière de prise de responsabilité de ces ETD dans le cadre du développement socio-économique de ces deux territoires.
Efficacité	Satisfaisant	Globalement l'efficacité du projet est satisfaisante en termes quantitatifs et qualitatifs. Il reste à savoir si les formations programmées vont effectivement assurer un transfert d'un « savoir-faire » en termes de planification, administration et gestion des conflits.
Efficiace	Satisfaisant	Le Projet a couvert de manière correcte et proportionnelle les différents axes stratégiques de l'Action. En plus, le solde disponible a été affecté de commun accord sur la construction des salles polyvalentes qui sont " d'intérêt public".
Durabilité	Satisfaisant	Le gouvernement provincial est définitivement intéressé pour appuyer un processus d'auto organisation des populations dans le cadre des CDC, et par là même de leur permettre de défendre leurs intérêts, d'exprimer leurs idées, de fonctionner comme contrepoids au chef coutumier et, globalement, de participer à la formulation des politiques locales.
Impact	Satisfaisant	Les Comités Locaux ont été créés dans toutes les chefferies. C'est le principal cadre établi qui permettra l'apprentissage, avant terme, des pratiques de concertation entre les élus, les agents de l'état et les populations civiles

2.11. Qu'est-ce que votre organisation/partenaire a appris de l'Action et comment cela a-t-il été utilisé et disséminé?

L'Action a fait partie d'un Programme vaste, PAIDECO lequel était coordonné par une Unité d'Appui UNAP.⁴ Les leçons apprises ont été capitalisées dans ce cadre et les points suivants pourraient être utilement mentionnés :

- a. Assurer une large diffusion des outils de management territorial** produits au cours des interventions. Les PAIDECO ont été mis à profit pour produire une documentation de référence utile. Elle comble néanmoins un vide préjudiciable à l'exercice de leurs compétences par les futures entités décentralisées tout comme dès aujourd'hui, de leurs «accompagneurs naturels» issus des services déconcentrés.
- b. Etablir des approches différentielles dans la gestion des marchés publics** car l'expérience acquise montre que les conditions d'exécution sont très disparates sur l'ensemble du territoire congolais. Elles doivent tenir compte (i) des délais d'approvisionnements en matériaux, (ii) des compétences techniques locales, (iii) des aspects budgétaires quitte à mobiliser des ressources additionnelles, (iv) des termes et conditions de pénalités. La finalité étant dans tous les cas la bonne fin des marchés.
- c. Axer le renforcement des capacités sur les compétences des collectivités et les services à renforcer** au bénéfice des populations par ces collectivités territoriales. Il n'y a pas eu de transfert de connaissances et compétences à proprement parler avec des experts d'autres Etats du Nord ou du Sud. Quelle est la mesure de compétences réellement transférées dans ce cas, quand on connaît les noires périodes traversées par les populations congolaises indistinctement. Le mérite est toutefois, d'avoir réparti équitablement le budget disponible sur toutes les activités préconisées.
- d. Réfléchir une inscription des actions dans la durée.** Cette recommandation est évidente. Des projets participant à la consolidation de l'Etat ne peuvent donner tous les effets escomptés sur seulement deux années.
- e. Valoriser l'expérience acquise par une diffusion des plans-types et leur normalisation.** Le Programme a commandité une étude pour assurer l'élaboration de plans-types pour les infrastructures, manière de combler l'absence de normes au niveau de différents départements ministériels et tirer les leçons de l'expérience des PAIDECO. Ce travail paraît utile et pourrait faire l'objet dans un premier temps, d'un partage avec les ministères concernés en vue de les améliorer, avant la multiplication des produits et leur diffusion à l'échelle du territoire.
- f. Participer à la consolidation de la réforme par un appui réel au niveau central.** L'interaction entre le provincial et local a été assez bon mais le niveau central est resté distant de l'Action sinon par la SMCL établie. L'appropriation à son niveau est insuffisante pour capitaliser et être à même d'étendre l'expérience sur d'autres territoires. Quel sort en réalité réserve-t-on au niveau du Partenaire aux compétences développées par la mise en œuvre de tels projets.

⁴ Unité d'Appui aux PAIDECO

3. Partenaires et autre coopération

3.1. *Comment évaluez-vous les relations entre les partenaires formels de cette Action (c.-à-d. les partenaires qui ont signé une déclaration de partenariat)? Veuillez fournir des informations spécifiques pour chaque organisation partenaire.*

- Ministère de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité
Le Ministère a été scindé en deux : d'une part, celui de l'Intérieur et Sécurité, d'autre part, celui de la Décentralisation et Aménagement du Territoire.
C'est le second qui a assuré la tutelle, dans la structure de supervision par le niveau central et auprès l'unité de gestion du projet par le niveau provincial. L'appropriation a été excellente au niveau provincial et local.
- Ministère du Plan
Le niveau central a cédé toutes ses prérogatives au niveau provincial. Ce qui a occasionné un engagement fort de la province dans l'élaboration des plans locaux de développement. Hormis que l'outil de planification était en cours d'élaboration au niveau central eu égard au nouveau dispositif constitutionnel.

3.2. *Le partenariat est-il destiné à se poursuivre? Si oui, comment? Si non, pourquoi?*

Le Partenariat a pris fin avec la clôture effective du Projet.

3.3. *Comment évaluez-vous les relations entre votre organisation et les autorités étatiques dans les pays de l'Action? Comment ces relations ont-elles affecté l'Action?*

Voir point 3.1.

3.4. *Le cas échéant, décrivez vos relations avec toute autre organisation impliquée dans la mise en oeuvre de l'Action:*

- Bénéficiaires finaux et groupes cibles
En raison de l'intérêt immédiatement perceptible, les populations, les autorités administratives des territoires ainsi que les chefs coutumiers ont tous participé à l'Action. L'établissement des Comités locaux devant conduire à l'élaboration des plans de développement ont constitué des opportunités de rapprochement inédits entre les différents strates.
Le projet est donc apparu comme un facilitateur dans la communication intra-extra communautaire.
- Autres tiers impliqués
Les prestataires de service ont été les seuls autres impliqués dans la réalisation de l'Action.
En cela, ils étaient tenus aux termes de leur contrat. Un seul contrat n'a pu être respecté en raison de la rupture du pont. (voir détails en note de page au point 2.3.)

3.5. *Le cas échéant, décrivez les liens et synergies que vous auriez développés avec d'autres actions.*

L'Action a construit les plans de développement sur les données héritées d'une intervention antérieure du PNUD.

Dans sa période d'implémentation, elle n'a bénéficié d'aucune main d'association.

3.6. *Si votre organisation a reçu précédemment d'autres subventions UE ayant comme objectif d'appuyer le même groupe cible, dans quelle mesure cette Action a-t-elle pu renforcer/compléter la (les) précédente(s)? (Enumérez toutes les subventions UE précédentes pertinentes).*

Non valable.

ANNEXE VI

3.7. Comment évaluez-vous la coopération avec les services de l'Autorité contractante?

Les relations ont été constructives. Le rapportage mensuel instauré a constitué une voie de communication fort pertinente.

La Mission de suivi a été certainement d'un apport appréciable. Toutefois, en raison de la très courte période (24 mois) que couvrait l'Action, en contraste avec les enjeux visés (trop ambitieux), la mission d'évaluation à mi-parcours est apparue comme insuffisante pour réorienter l'Action en termes de durée et de rallonge budgétaire.

La seconde mission de monitoring en novembre 2010 a été courte et fait une recommandation juste de réaménagement budgétaire et envisagé discrètement une prolongation sans en fixer les conditions ou finalités.

4. Visibilité

Comment la visibilité de la contribution de l'UE est-elle assurée dans l'Action?

Toutes les activités menées ont porté la marque de l'UE comme le témoigne les panneaux sur les infrastructures construites.



La Commission européenne pourrait souhaiter publier les résultats des Actions. Auriez-vous des objections à la publication de ce rapport sur le site Internet d'EuropeAid ?

Pas d'objections.

Nom de la personne de contact pour l'Action: DIRK DEPREZ.....

Signature: *par ordre,*

Jean-Luc MUTOMBO-MUDIAY, Senior Programme Officer

Localité: Kinshasa/GOMBE

Date à laquelle le rapport était dû: 31 décembre 2011

Date d'envoi du rapport⁵: 1^{er} juin 2012.....

⁵ Il s'agit d'un second envoi après une objection de non-conformité de forme.